

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-109 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
9 bis rue Aristide Guignier
Pour nettoyer une façade avec la pose d'un échafaudage

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

M. LAQUERRIERE CHRISTIAN
9 RUE ARISTIDE GUIGNIER
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour nettoyer une façade avec la pose d'un échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 9 bis rue Aristide Guignier.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du mardi 24 mars 2026 à 08h00 au vendredi 27 mars 2026 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 9 bis rue Aristide Guignier, au droit du chantier, pour nettoyer une façade avec la pose d'un échafaudage par « M. LAQUERRIERE CHRISTIAN ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « M. LAQUERRIERE CHRISTIAN ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré
- Le Service des Polices,
- M. LAQUERRIERE CHRISTIAN.

Fait à La Flotte, le 2 mars 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

